BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

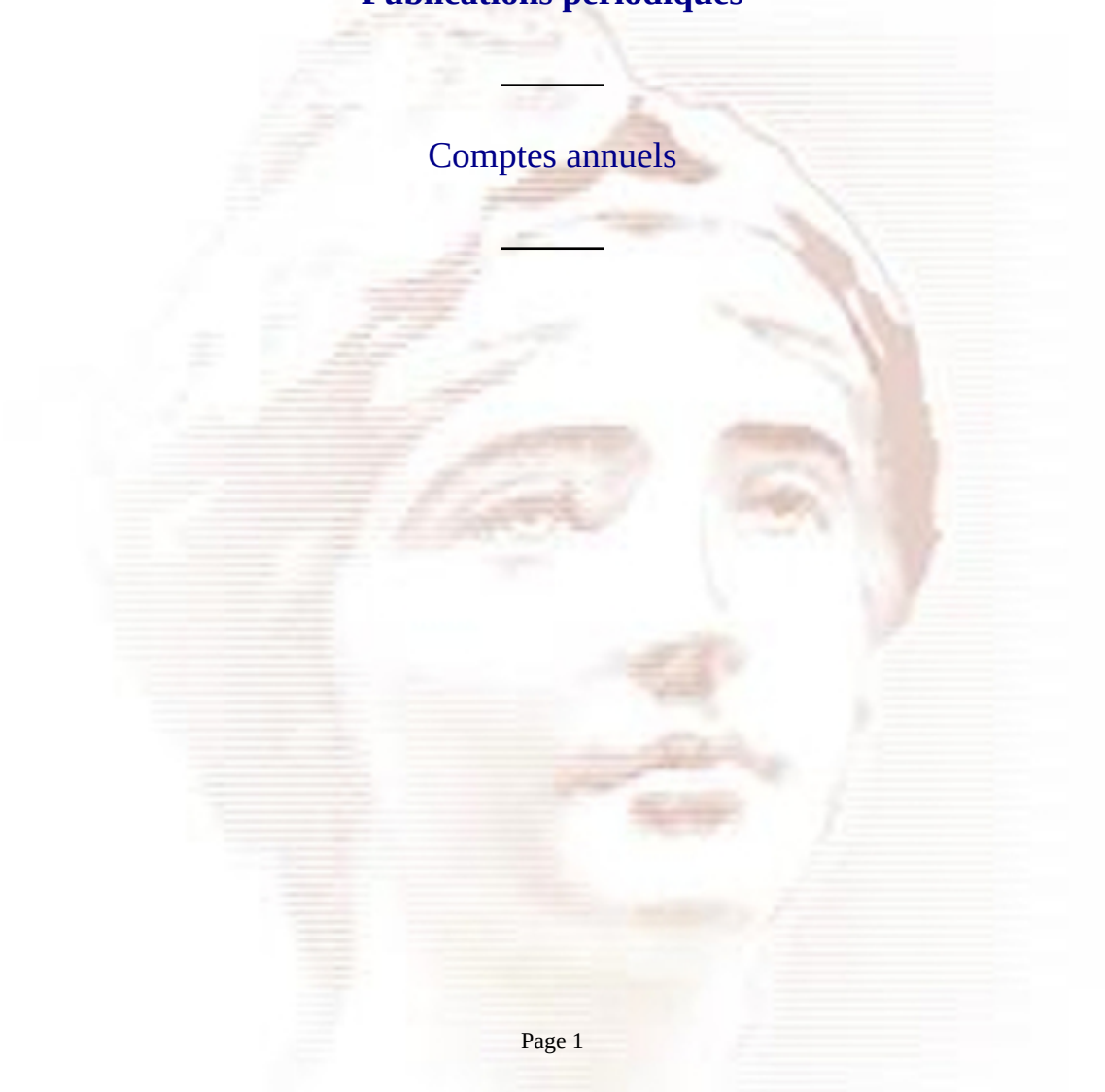
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



PRIORIS

Société par actions simplifiée au capital de 15.500.000 Euros
Siège social : 69, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul
489 581 769 R.C.S. Lille Métropole

1. A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2022

I. — Bilan
(En milliers d'euros)

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)	91.548	2.262
Créances sur la clientèle (note 2)	556.770	603.189
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-Bail et location avec option d'achat (note 3)	475.214	460.658
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 4)	2.118	3.071
Comptes de régularisation (note 5)	7.440	11.348
Total de l'Actif	**1.133.090**	**1.080.528**

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue (note 6)	1.256	716
A terme (note 6)	1.047.093	990.004
Opérations avec la clientèle (note 7)	3.169	3.473
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 8)	16.969	18.627
Comptes de régularisation (note 9)	8.693	13.197
Provisions (note 10)	8.505	7.269
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capital souscrit (note 27)	15.500	15.500
Primes d'émission et de fusion		
Réserves	14.120	13.190
Ecarts de réévaluation		
Report à nouveau (note 27)	2	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Résultat de l'exercice (note 27)	17.783	18.552
Total du Passif	**1.133.090**	**1.080.528**

Hors Bilan (note 13)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement	75.711	61.936
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	15.000	15.000
Engagements de garantie	5.980	6.920
Engagements sur titres	-	-

II. — Compte de résultat

(en milliers d'Euros)	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés (note 14)	14.072	15.545
- Intérêts et charges assimilées (note 15)	2.184	378
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (note 16)	137.563	123.962
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (note 17)	116.872	106.698
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits) (note 18)	12.646	11.416
- Commissions (charges) (note 18)	4.127	4.817
+/- Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire (note 19)	3	76
- Autres charges d'exploitation bancaire (note 20)	3.503	2.898
Produit net bancaire	**37.598**	**36.208**
- Frais de personnel		
- Charges générales d'exploitation (note 21)	8.402	8.221
- Dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	**29.196**	**27.987**
+/- Coût du risque (note 22)	-4.768	-4.183
Résultat d'exploitation	**24.428**	**23.804**
+/- Gain ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impot	**24.428**	**23.804**
- Impôt sur les bénéfices (note 23)	6.645	5.252
+/- Dotations/risques de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	**17.783**	**18.552**

Annexe aux comptes sociaux

1. – Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables

Les comptes de la Société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a opté pour l'amortissement financier des biens donnés en crédit-bail en application des dispositions de l'article 39 C du Code Général des Impôts.

Crédit-bail et location avec option d'achat

Les immobilisations mises en location sont enregistrées hors taxes à leur coût d'acquisition, diminué de l'amortissement financier cumulé.

Créances douteuses ou litigieuses

Les créances douteuses et douteuses compromises sont valorisées par actualisation des flux.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les échéances impayées, le capital restant dû des dossiers de financement présentant des impayés non régularisés depuis plus de 3 mois, et le cas échéant les indemnités de résiliation contentieuse.

La restructuration d'un dossier avec des échéances impayées en recouvrement amiable entraîne l'inscription en créances douteuses des échéances

impayées et du capital restant dû à compter du 1er janvier 2014.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et qu'il n'existe plus de soldes impayés.

En application du règlement de l'ANC N° 2014-07, les créances douteuses compromises sont identifiées au sein de nos créances douteuses et litigieuses, sur base d'attributs particuliers.

Par ailleurs, les créances de type protocoles sont maintenues en créances douteuses et litigieuses, et dépréciées de façon statistique au travers de la provision des affaires dont elles sont originées.

Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte

Elles sont calculées en fonction de la perte estimée probable, selon un mode de détermination statistique pour l'activité retail et un mode de détermination individuel pour les créances significatives.

Lorsque la mise en œuvre des opérations de recouvrement ne permet pas de solder une créance client, cette dernière est passée en perte.

Provisions

Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Risque de crédit / Provisions collectives

L'établissement comptabilise des provisions collectives pour risque de crédit sur des encours dégradés mais non encore identifiés comme douteux au niveau individuel (portefeuilles homogènes).

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 (Instruments financiers) dans les comptes consolidés de sa société mère en 2018, la société a décidé d'appliquer la méthodologie d'IFRS 9 dans ses comptes sociaux et considère cette approche comme préférentielle car permettant de fournir une meilleure information.

Selon IFRS 9, les encours sont classés en 3 catégories (stage ou étape) :

Etape 1 (stage 1) : Encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
Etape 2 (stage 2) : Encours dégradés (augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours)
Etape 3 (stage 3) : Encours douteux / en défaut (situation de défaut / impayé depuis plus de 90 jours)

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Coût d'acquisition des dossiers de financement

Le coût d'acquisition des dossiers de financement est constitué d'une part, des commissions payées aux prescripteurs et d'autre part, des frais de dossier facturés à la clientèle.

Les commissions payées aux prescripteurs et les frais de dossier sont étalés sur la durée probable des contrats de financement auto soit 30 mois.

Au bilan, les coûts d'acquisition relatifs à l'activité Crédit sont intégrés à l'encours du crédit concerné. Ceux relatifs à la location sont intégrés aux immobilisations louées.

2. – Notes sur le bilan (EN KEUR)

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2022	2021
A vue		
Comptes courants bancaire	2.144	1.986
dont réseau SG	*2.144*	*1.986*
Intérêts courus	13	-
Prêts	89.390	276
A Terme		
Prêts	-	-
dont réseau SG		
Intérêts courus	-	-
Total	**91.548**	**2.262**

Note 2. Créances sur la clientèle

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Crédit à la clientèle	526.327	574.616
Propositions financées et à financer	7.100	5.454
Créances brutes	29.965	26.456
dont impayés< 90 jours	*1.117*	*1.311*
dont créances douteuses non compromises	*12.497*	*9.603*
dont créances douteuses compromises	*16.351*	*15.542*
Dépréciations des créances	-19.362	-17.603
dont créances douteuses non compromises	*-5.645*	*-4.581*
dont créances douteuses compromises	*-13.717*	*-13.022*
Intérêts courus	975	1.050
Coût d'acquisition des dossiers de financement	11.765	13.216
Total	**556.770**	**603.189**

Note 3. Crédit-bail et location avec option d'achat

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Immobilisations nettes louées	452.355	438.338
dont valeurs brutes	*619.295*	*582.788*
dont amortissements	*-166.940*	*-144.450*
Immobilisations en cours	38	27
Créances brutes	13.868	12.381
dont impayés < 90 jours	*2.273*	*2.918*
dont créances douteuses non compromises	*4.445*	*3.062*
dont créances douteuses compromises	*7.150*	*6.401*
Dépréciations	-6.589	-5.831
dont créances douteuses non compromises	*-1.582*	*-1.287*
dont créances douteuses compromises	*-5.007*	*-4.544*
Coût d'acquisition des dossiers de financement	15.542	15.743
Total	**475.214**	**460.658**

Passage à l'encours financier

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Immobilisations nettes louées	452.355	438.338
Réserve latente en location financière	751	678
Comptes de régularisation financiers	-710	235
Encours financier	**452.396**	**439.251**

Mouvements sur les immobilisations brutes louées

Parc au 31/12/2021	Acquisition	Cessions	Parc au 31/12/2022
582.788	200.537	164.030	**619.295**

Note 4. Autres actifs

(en milliers d'Euros)	2022	2021
TVA à récupérer	1.960	3.032
Divers	57	31
Créances fiscales et sociales	101	8
Total	**2.118**	**3.071**

Note 5. Comptes de régularisation actif

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Cartes grises et malus	2.682	3.045
Autres produits à recevoir	2.794	3.322
Stock d'imprimés	-	3
Charges constatées d'avance	1.884	1.642
Autres	80	3.336
Total	**7.440**	**11.348**

Note 6. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2022	2021
A vue		
Comptes courants bancaires	1.246	705
Intérêts courus	10	11
Emprunts	-	-
Total	**1.256**	**716**
A terme		
Emprunts	1.045.000	990.000
dont réseau SG	*1.005.000*	*968.000*
Intérêts courus	2.093	4
Total	**1.047.093**	**990.004**

Note 7. Opérations avec la clientèle

Ce poste représente les soldes créditeurs des dossiers de crédit et de location en attente de remboursement ou de régularisation.

Note 8. – Autres passifs

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Dépôts de garantie reçus	1.076	1.052
Fournisseurs	3.712	4.351
Fournisseurs d'immobilisations louées	2.846	1.717
Autres fournisseurs	1	3.818
TVA à réserver	2.427	2.199
Dettes fiscales et sociales	6.904	5.490
Total	**16.969**	**18.627**

Note 9. – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Produits constatés d'avance	362	332
Charges à payer	472	515
Commissions à payer	7.631	12.268
Impôts et taxes à payer	116	16
Divers	112	66
Total	**8.693**	**13.197**

Note 10. Provisions

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Provisions litiges	3.145	1.663
Provisions pour risques clientèle	5.360	5.606
Total	**8.505**	**7.269**

Note 11. Information sur les postes concernant les entreprises liées

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Actif		
Comptes courants bancaires	898	1.281
Prêts	89.390	276
Intérêts courus	14	-
Prêts à terme	-	-
Passif		
Comptes courants bancaires	-	-
Emprunts à vue	-	-
Emprunts à terme	1.045.000	990.000
Intérêts courus	2.103	14
Fournisseurs groupe	3.712	4.351
Charges à payer	-	-
Divers	-	18
Résultat		
Produits financiers	96	105
Charges financières	2.184	378

Note 12. Emplois et ressources selon la durée restant à courir

(en milliers d'Euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2022				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Emplois					
Comptes courants bancaires et prêts (1)	91.534	-	-	-	91.534
Crédits à la clientèle (1)	45.931	137.224	345.025	5.258	533.438
Créances sur la clientèle (2)	17.881	-	-	-	17.881
LOA (3)	26.254	88.348	335.658	2.136	452.396
Total	**181.600**	**225.484**	**680.771**	**7.394**	**1.095.249**
Ressources					
Comptes courants bancaires et emprunts (1)	206.000	318.000	521.000	-	1.045.000
Dépôts des dossiers LOA	36	164	873	3	1.076
Total	**206.036**	**318.164**	**521.873**	**3**	**1.046.076**

(1) Hors intérêts courus
(2) Créances nettes, activités crédit et leasing
(3) Encours financiers hors dépôts de garantie

3. — Note sur les éléments de hors bilan

(En milliers d'Euros)

Note 13. - Engagements

Engagements donnés	2022	2021
Engagements de financement	75.711	61.936
Total	**75.711**	**61.936**

Engagements reçus	2022	2021
Ligne de sécurité (1)	15.000	15.000
Caution CGL (2)	115	115
Garanties reçues d'établissements de crédit (3)	5.865	6.805
Total	**20.980**	**21.920**

(1) CGL garantit à PRIORIS une ligne de sécurité de 15 MEUR
(2) CGL s'est portée caution de la société PRIORIS dans le cadre d'une garantie financière à hauteur de 115 KEUR (art. n° L 512-7 et R 512-15 du Code des assurances)
(3) Ce poste comprend principalement les garanties reçues dans le cadre de l'activité de financement de stock.

4. – Note pour le compte de résultat

(En milliers d'Euros)

Note 14. Intérêts et produits assimilés

Sur opérations avec Ets. De Crédit	2022	2021
Comptes et prêts	96	105
Total	**96**	**105**

Sur opérations avec la clientèle	2022	2021
Intérêts échus	22.974	24.542
Intérêts et pénalités clients douteux	531	381
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-9.529	-9.483
Total	**13.976**	**15.440**
Total général	**14.072**	**15.545**

Note 15. Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Sur opérations avec Ets. De Crédit		
Sur comptes et emprunts	2.184	378
Total	**2.184**	**378**

Note 16. Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Loyers afférents à l'exercice	113.688	109.822
Intérêts, pénalités et autres produits	141	87
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-11.294	-10.294
Indemnités de résiliation à recevoir	4.323	3.234
Plus-values de cessions immobilisations louées	30.705	21.113
Total	**137.563**	**123.962**

Notes 17. Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Dotations aux amortissements	116.397	106.221
Divers	475	477
Total	**116.872**	**106.698**

Note 18. Commissions

Les produits correspondent aux rétrocessions de commissions accordées par les compagnies d'assurance suite aux placements de produits d'assurance pour les dossiers de la clientèle.

Les charges correspondent aux commissions liées aux accords de marques ainsi qu'aux commissions sur opérations bancaires.

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Commissions accords de marques	2.612	3.164
Commissions diverses	1.515	3.164
Total	**4.127**	**4.817**

Note 19. Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Frais de dossier	-	-
Autres	3	76
Total	**3**	**76**

Note 20. Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2022	2021
Cartes grises et malus	2.376	2.454
Dommages intérêts clients	1.127	380
Autres	-	64
Total	**3.503**	**2.898**

Note 21. Charges générales d'exploitation

	2022	2021
Frais administratifs	1.670	1.782
Convention de prestations de service groupe	6.282	6.026
Impôts et Taxes	450	413
Total	**8.402**	**8.221**

La distribution et la gestion des financements sont assurées par CGL.

	Ernst & Young Audit		Deloitte & Associés	
	2022	2021	2022	2021
· Certification des comptes	12	14	14	12
· Services autres que la certification des comptes (SACC)	0	0	0	0
Total	**12**	**14**	**14**	**12**

Note 22. Coût du risque

Les montants repris sous cette rubrique correspondent aux dotations pour dépréciation et reprises enregistrées sur :
- les créances :
  - stage 1 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
  - stage 2 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours dégradés présentant une augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours
- les créances douteuses ou litigieuses (stage 3, cf. § règles et méthodes comptables)
- les créances irrécouvrables (passage en perte)
- VNC contentieuses.

La désactualisation est intégrée dans le coût du risque.

Note 23. Impôt

PRIORIS SAS est intégrée depuis 2020 au périmètre d'intégration fiscale dont SOCIETE GENERALE est la société mère. Le bénéfice fiscal s'élève à 25.730 KEUR et l'impôt sur les sociétés à 6.645 KEUR.
La dette latente d'impôts différés sur les différences temporaires s'élève à 5.767 KEUR.

5. — Autres informations

Note 24. – Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la SOCIETE GENERALE, via le palier de consolidation de CGL - Compagnie Générale de Location d'Équipements.

Note 25. – Effectif

La distribution et la gestion de financements sont assurées par la société CGL. Les redevances payées à cet effet sont représentées par la convention de prestation de services (note 21).

Note 26. – Ventilation des actions composant le capital social au 31 décembre 2022

Associés	Nombre d'actions	Nominal de l'action en euros	Droit de vote
CGL	147 250	100	Simple
EMIL FREY MOTORS France (ex - PGA MOTORS)	7 750	100	Simple
Total	**155 000**	**100**	

Le capital social de PRIORIS de 15 500 000 EUR est constitué de 155 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.
Le capital a été entièrement libéré le 21 Mai 2013 par décision des actionnaires.

Note 27. Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2021	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distributions	Autre mouvement	Capitaux propres au 31 décembre 2022
Capital souscrit	15.500					15.500
Prime d'émission et de fusion						
Réserve légale	1.550					1.550
Réserve spéciale	11.640	930				12.570
Ecarts de réévaluation						
Report à nouveau	0				2	2
Résultat	18.552	-930	17.783	-17.620	-2	17.783
Provisions réglementées						
Total	**47.242**	**0**	17.783	-17.620	**0**	**47.405**

Note 28. Transactions entre parties liées

Il n'existe pas de transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Note 29. Évènements survenus au cours de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par un contexte économique perturbé par la guerre en Ukraine et la spirale inflationniste découlant de la sortie de la crise sanitaire ; dans ce contexte les taux ont connu une remontée forte et rapide durant la période (taux moyen du refinancement de 2.13% en 2022 vs. -0.10% en 2021).

Le marché du véhicule neuf a par ailleurs été une nouvelle fois malmené, impacté par des difficultés d'approvisionnement ; le nombre des immatriculations a continué de baisser sur 2022 de -7.8%, à son plus bas historique (1.5 millions de véhicules neufs).
Après avoir enregistré un record en 2021 avec 6 millions de véhicules, le marché de l'occasion s'est fortement contracté en 2022 avec une baisse de -13.5% ; les véhicules d'occasion récents marquent le pas, conséquence directe du repli du maché du véhicule neuf depuis trois ans.

Note 30. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif, susceptible d'influencer les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, n'est intervenu jusqu'à la date du conseil de surveillance d'arrêté des comptes.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société PRIORIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Prioris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations statistiques ou individuelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2023

Le Commissaire aux comptes

Pascal COLIN Vincent ROTY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés de la société PRIORIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 10 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Pascal COLIN Vincent ROTY

B. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est établi en vertu des dispositions de l'article L.232-1 du Code du Commerce, il est tenu à la disposition du public au siège social de la société – 69 avenue de Flandre – 59700 MARCQ EN BAROEUL – SGL/JUR/FRA

Les comptes de la société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.